



**Faculté
de médecine**



Année universitaire 2015/2016

*Programme des Cours, des Conférences et des Travaux Pratiques
Liste des enseignants*

DIPLÔME d'UNIVERSITE de PATHOLOGIE TROPICALE

--

DIPLÔME d'UNIVERSITE

de

FORMATION

en

SANTE et MEDECINE TROPICALES

--

DIPLÔME d'UNIVERSITE

de

MEDECINE des VOYAGES

Responsables : Professeur Ermanno CANDOLFI – Professeur Daniel CHRISTMANN

INSTITUT DE PARASITOLOGIE et de PATHOLOGIE TROPICALE

(Directeur : Professeur Ermanno CANDOLFI,

Coordonnateur des D.U. Pathologie Tropicale, Santé et Médecine Tropicales)

3, rue Koeberlé, 67000 STRASBOURG

Secrétariat : Madame Violaine PHILIPPE

Tél. : 03 68 85 37 00

Violaine.philippe@unistra.fr

SERVICE des MALADIES INFECTIEUSES du NHC

(Chef de Service : Professeur Daniel CHRISTMANN,

Coordonnateur du D.U. de Médecine des Voyages)

Hôpital Civil, 67091

Secrétariat : Mme M.P. NONNENMACHER

Tél. : 03 69 55 05 45 (secrétariat)

marie-paule.Nonnenmacher@chru-strasbourg.fr

Organisation

DIPLÔME d'UNIVERSITE de PATHOLOGIE TROPICALE

A. Objectif général et durée de la formation

L'objectif général de l'enseignement du diplôme de pathologie tropicale et de l'attestation est une formation à la prise en charge de patients ou d'une communauté de patients vivant ou ayant séjourné en zone tropicale.

Le DU Médecine Tropicale et le DU de Médecine des Voyages ont pour objectif d'acquérir une compétence pour la prise en charge préventive et curative de patients et de groupes de patients dans un contexte tropical (DU de Pathologie Tropicale) ou au départ et au retour d'un voyage en zone tropicale. Le cursus comprend un tronc commun d'enseignement de novembre à mars où sont enseignées les grandes bases des pathologies tropicales infectieuses et non infectieuses. Deux branches spécifiques à chaque diplôme sont enseignées vers la prise en charge de pathologie tropicale sur le terrain y compris en médecine humanitaire et une autre branche se spécialisant en médecine des voyages.

Cette formation est destinée au personnel médical et paramédical régional mais est ouverte également à des pharmaciens biologistes exerçant en laboratoire de biologie médicale afin de parfaire leur formation au diagnostic d'affections portées par des patients de retour de zone tropicale.

Les médecins et pharmaciens-biologistes peuvent suivre une formation sanctionnée par un diplôme d'université de pathologie tropicale. L'enseignement se fait dans le cadre du diplôme de pathologie tropicale tandis que le corps paramédical (infirmier, sage-femme) suit une formation sanctionnée par un diplôme d'université de formation en santé et médecine tropicales

La formation doit permettre la prise en charge préventive et curative de patients vivants ou ayant séjourné en zone tropicale. Elle comprend 65h de cours dans le cadre du tronc commun, 48h dans la partie spécifique dont 30h de conférences soit un total de 113h de cours magistraux. A cela se rajoute 39h de TP pour le diplôme de pathologie tropicale ou 12h pour la formation en santé et médecine tropicale. Elle se déroule pendant l'année universitaire de novembre à juin, tous les vendredis afin de permettre la poursuite d'une activité professionnelle. Une semaine de conférence aura lieu en mars.

Les conférences et les cours ont lieu à la bibliothèque de l'Institut de Parasitologie 3, rue Koeberlé, Strasbourg (2ème étage).

Les Travaux Pratiques ont lieu en salle de T.P. de Bactériologie-Parasitologie-Virologie, 3, rue Koeberlé (1er étage).

L'assistance aux Travaux Pratiques et aux conférences est obligatoire

B. Objectifs pédagogiques de la formation

- Acquérir les bases de la connaissance des principales endémies tropicales :
 - Connaître les grands principes de la biologie des agents pathogènes tropicaux
 - Décrire l'impact en termes de morbidité, mortalité, conséquences sociales et économiques sur les populations cibles
 - Identifier les circonstances favorisantes et les facteurs limitant de ces endémies
 - Décrire les moyens de prévention et les possibilités de mise en œuvre
 - Identifier les méthodes et les critères d'évaluation d'impact de ces grandes endémies et de leurs prises en charge
 - Pratiquer les principes d'application d'un programme de lutte en tenant compte des objectifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux
 - Connaître les implications du changement climatique sur ces endémies tropicales
- Expliquer et justifier une conduite à tenir devant les principales causes de consultation en milieu tropical ou au retour d'une zone d'endémie
- Décrire les circonstances de découverte, les principaux signes cliniques et les examens complémentaires les plus contributifs pour le diagnostic des maladies tropicales spécifiques
- Préciser le nom, les indications, le mode d'action, la durée d'action, ainsi que les effets secondaires des principaux médicaments utilisés en pathologie tropicale
- Conseiller les techniques de prévention des maladies lors d'un voyage sous les tropiques pour les individus ou les groupes
- Mettre en œuvre un laboratoire de biologie sur le terrain
- Maîtriser les principes de prise en charge d'un camp de réfugiés et des populations en situation de crise et d'urgence humanitaire
- Maîtriser les bases méthodologiques de l'investigation et de contrôle d'une épidémie et savoir l'appliquer à des situations spécifiques : épidémie en relation avec une transmission vectorielle, le péril fécal
- Maîtriser les approches individuelles et de groupe en anthropologie clinique et médecine transculturelle
- Maîtriser le cadre et les spécificités étiologiques, diagnostiques et de prise en charge de la pathologie du migrant
- Etre mis en responsabilité dans un environnement sanitaire à moyens limités
- Maîtriser l'exercice et les principes d'évaluations professionnelles dans le domaine de santé en contexte de ressources limitées

C. Modalités d'inscription au diplôme

Les docteurs en Médecine, français ou étrangers, les titulaires du diplômes de 3ème cycle en Sciences pharmaceutiques, tous les étudiants ayant validé le 2ème cycle d'études médicales, français ou étrangers, les étudiants en médecine inscrits en 3ème cycle, DES, DIS, AFS, AFSA, ainsi que toutes les personnes titulaires du diplôme d'infirmier ou de sage - femme.

Une autorisation de préinscription est à demander de septembre à fin octobre à l'organisateur (Pr CANDOLFI) à l'Institut de parasitologie et de pathologie tropicale de l'université de Strasbourg auprès du secrétariat :

- Mme Violaine PHILIPPE - 03.68.85.37.00 violaine.philippe@unistra.fr) en précisant votre formation d'origine et accompagné d'un bref CV et d'une copie de votre diplôme justifiant le niveau requis. Nous vous adresserons en retour l'autorisation d'inscription pédagogique.

Vous pourrez ensuite vous adresser au bureau du troisième cycle de la faculté de médecine de Strasbourg pour votre inscription définitive. Date limite d'inscription : fin novembre 2015.

D. Modalités de contrôle de connaissance

Plus de 4 absences non motivées aux Conférences ou aux Travaux Pratiques interdisent l'accès à l'examen.

L'examen comporte :

- **1 épreuve écrite composée de 4 questions traditionnelles notées au total sur 30**
(2 questions en mars-avril notées sur 20, le bénéfice de l'épreuve peut être gardé pour 2 ans, valable pour le D.U. de Pathologie Tropicale et le D.U. de Médecine des Voyages),
(2 questions en juin notées sur 10)
- **1 épreuve orale composée de 4 questions orales notées au total sur 40**
(2 questions en mars, le bénéfice de l'épreuve peut être gardé pour 2 ans, valable pour le D.U. de Pathologie Tropicale et le D.U. de Médecine des Voyages)
(2 questions en juin, notées sur 10)
- **1 épreuve de Travaux Pratiques notée sur 40, composée de 4 questions de Travaux Pratiques notées** chacune sur 10 (en juin). Le bénéfice de la réussite aux Travaux Pratiques (20/40) peut être conservé.

Toute note égale ou inférieure à 2 sur 10 à l'une quelconque des épreuves écrites ou orales et inférieure à 10 sur 40 à l'épreuve de T.P. est éliminatoire.

Coordonnateur des cours : Pr. E. CANDOLFI candolfi@unistra.fr

Organisation des Travaux Pratiques : Dr. A. PFAFF pfaff@unistra.fr

Secrétariat : VIOLAINE PHILIPPE 03.68.85.37.00 - violaine.philippe@unistra.fr

<p style="text-align: center;">DIPLÔME d'UNIVERSITE de FORMATION en SANTE et MEDECINE TROPICALES</p>
--

(Infirmier (es), Sages-Femmes)

1. Enseignement

L'enseignement se déroule sur une année universitaire.

Il comporte des cours, des conférences et quatre séances de T.P.

Les conférences et les cours ont lieu à la bibliothèque de l'Institut de Parasitologie 3, rue Koeberlé, Strasbourg (2^{ème} étage).

Les 4 séances de Travaux Pratiques ont lieu en salle de T.P. de Bactériologie-Parasitologie-Virologie, 3, rue Koeberlé, Strasbourg, (1^{er} étage).

L'assistance aux Travaux Pratiques et aux conférences est obligatoire

2 - Modalités de contrôle de connaissances

Plus de 2 absences non excusées ou 4 absences excusées aux conférences ou la non participation aux 4 séances de T.P. interdisent l'accès à l'examen.

L'examen comporte :

- 2 épreuves écrites notées chacune sur 20 (*en juin*)
- 2 épreuves orales notées chacune sur 20 (*en juin*)

Toute note égale ou inférieure à 4 sur 20 à l'une quelconque des épreuves sera éliminatoire. Il est organisé une seule session d'examen par année, aucune réussite partielle ne peut être reportée aux années suivantes.

Coordonnateur des cours : Pr. E. CANDOLFI

Organisation des Travaux Pratiques : Dr. A. PFAFF

Secrétariat : VIOLAINE PHILIPPE 03.68.85.37.00 - violaine.philippe@unistra.fr

DIPLÔME d'UNIVERSITE de MEDECINE des VOYAGES

Pour renseignements et modalités :

Veillez vous adresser au Pr. D. CHRISTMANN daniel.christmann@chru-strasbourg.fr

ou à son Secrétariat : marie-paule.Nonnenmacher@chru-strasbourg.fr

Tél. : 03 69 55 05 45